



Le 9 septembre 2011

Communiqué

Contrats laitiers : **LA NEGOCIATION COLLECTIVE AVANCE**

Depuis le printemps dernier, la FNPL a mis toute son énergie pour mener à bien ses projets dans le cadre de la négociation des contrats laitiers et de l'organisation des producteurs.

Nous sommes en mesure aujourd'hui d'affirmer que les choses avancent dans le bon sens et que le travail intense mené par la FNPL commence à porter ses fruits.

Après les analyses en profondeur des propositions de contrat des industriels, les organisations de producteurs ont pu s'organiser afin de structurer la phase de négociation.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que près des trois quarts des producteurs livrant au secteur privé sont organisés et la plupart ont déjà entamé des négociations.

La mécanique engagée par la FNPL avance que ce soit auprès des PME, ou chez les grandes entreprises comme Danone, Bongrain ou Lactalis. Pour ce dernier par exemple, les groupements se sont organisés en une délégation nationale regroupant quelques 3 milliards de litres et plusieurs réunions avec les dirigeants de l'entreprise ont eu lieu durant l'été avec des avancées particulièrement significatives sur le projet initial de contrat.

La FNPL ne peut que se féliciter que le réalisme et l'ambition de sa stratégie prenne forme.

Nous sommes maintenant au milieu du gué et nous aurons l'enthousiasme, la volonté et l'énergie de passer sur l'autre rive.

Il n'est donc pas question pour les éleveurs de céder aux pressions diverses sur des délais imposés par certaines entreprises. Les contrats se signeront lorsque les négociations auront abouti, et pas avant. Il en va de l'intérêt des éleveurs, comme de la filière tout entière.

La FNPL va poursuivre le travail engagé, elle attend avec impatience le résultat du paquet laitier européen et les textes promis par le Ministre de l'Agriculture sur le Organisations de Producteurs afin de mettre en conformité les organisations existantes face au droit de la concurrence.

La FNPL va également travailler sur les évolutions des règlements intérieurs des coopératives en cherchant à initier un véritable dialogue entre ces structures et leurs sociétaires pour un projet partagé où le rôle interprofessionnel devra être renforcé.

FNPL : 01 49 70 71 89